



Droit les petits enfants habiter chez les grands parents

Par **Matrechka**, le **07/01/2013** à **09:50**

Bonjour

Est ce que je droit domicilier mes enfants chez les grands parents qui habitent dans une village près de chez nous pour que les enfants puissent aller à l'école près de chez eux?

Si oui, les grands parents doivent faire une lettre d'hébergement au titre gratuite?

Ou je doit absolument donner autorités parentale à mes beau parents?

Et si je vient avec mes enfants vivre chez les beau parents? Je crois pas que ça change quelle que chose au niveaux des impôts? Ou je me trompe?

Merci d'avance